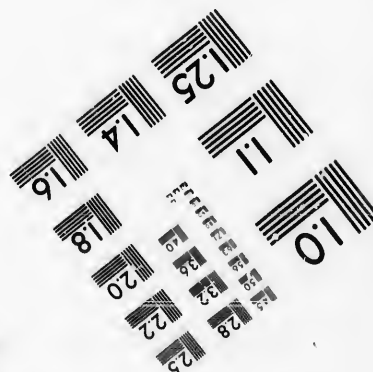
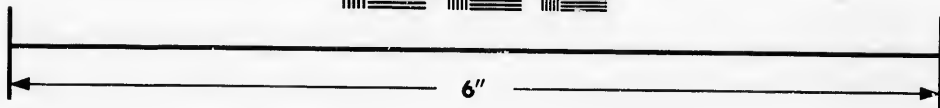
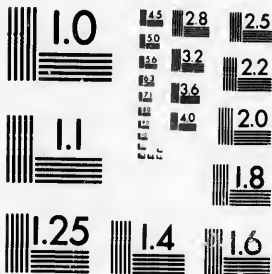


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0  
1.8  
2.0

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

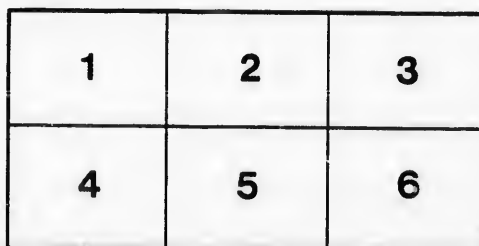
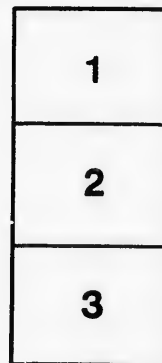
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

(No. 150.)

19

## MANDEMENT

DE

**SON EMINENCE LE CARD. TASCHEREAU**

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

AU SUJET DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

8 DECEMBRE 1886

---

**ELZEAR-ALEXANDRE CARD. TASCHEREAU,**

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec,

*Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

Depuis que, malgré Notre indignité, le Souverain Pontife Léon XIII a daigné Nous revêtir de la pourpre romaine, c'est la première fois, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, que Nous avons l'occasion de vous adresser la parole. Nous vous répèterons la bénédiction de l'Apôtre Saint Paul aux fidèles de Corinthe (I. Cor. I. 3.): *Que Dieu notre père et Jésus Christ notre Seigneur vous accordent la grâce et la paix ; gratia vobis et pax a Deo patre nostro et Domino Jesu Christo !*

A vous, N. T. C. F., et à tous les catholiques du Canada reviennent en premier lien tout l'honneur et le

mérite de cette dignité, comme le prouvent les paroles que le Souverain Pontife prononça dans le consistoire du 7 juin dernier. " Tout le monde sait, dit-il, avec " quelle fermeté les Canadiens sont attachés à la foi " catholique, quel amour ils ont pour l'Eglise et quelle " générosité, quelle piété et quelle fidélité ils ont montré " envers le Pontife romain dans des temps très difficiles. " C'est pourquoi, ajoute t-il, Nous ne doutons pas que " l'élévation d'un archevêque canadien à une si grande " dignité ne doive contribuer à l'honneur de la religion " catholique, au bien et à la félicité du peuple canadien " et à augmenter et confirmer son dévouement envers " l'Eglise Romaine."

Lorsque Nous songeons, N. T. C. F., à l'immense bienfait que Nous avons reçu en cette occasion et à la vive reconnaissance que tous ensemble nous devons en concevoir, Nous Nous sentons rempli de confiance que vous accueillerez avec empressement et bonne volonté les conseils et les désirs de Notre bien-aimé Pontife.

Voici la lettre que le 26 juillet dernier, en la fête de la Bonne Sainte Anne, patronne de cette province, et quelques jours seulement après les solennités de notre installations comme Cardinal, le Souverain Pontife daignait Nous adresser :

A NOTRE CHER FILS ALEXANDRE TASCHEREAU CARDI-  
NAL PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE,  
ARCHEVEQUE DE QUÉBEC.

LEON XIII PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Il nous a été fort agréable d'apprendre que, grâce à la générosité d'un avocat distingué de Québec, Monsieur

Baillargé, une nouvelle chaire à été ajoutée à celles qui existaient déjà dans l'Université Laval, dont Vous êtes le Chancelier Apostolique. Comme la fin de cette chaire est de former la jeunesse studieuse aux lettres et à la perfection de l'éloquence, Nous Nous réjouissons beaucoup de sa création parceque le progrès de la religion et du bien public dépend beaucoup de l'excellence de l'enseignement donné à la jeunesse et parcequ'il nous paraît nécessaire que les jeunes catholiques soient instruits des règles de l'éloquence pour pouvoir de vive voix ou par écrit défendre et propager la vérité.

Nous pensons donc que par cet acte de libéralité Notre Cher Fils, que Nous avons déjà nommé, n'aura pas seulement contribué au développement des arts et des lettres dans sa patrie, mais se sera élevé à lui-même un monument durable, car il a mérité et les louanges de ses contemporains et les éloges de la postérité.

Nous avons le ferme espoir que ce noble exemple sera un fort stimulant pour engager d'autre fidèles, distingués par leur zèle et favorisés par la fortune, à bien mériter de la religion et de la patrie en contribuant par leur libéralité à cette grande œuvre, si importante surtout de nos jours, d'un bon et solide enseignement de la jeunesse.

La distance qui Nous sépare ne Nous permettant point d'exprimer de vive voix à l'illustre fondateur Nos sentiments d'affection paternelle et les vœux que Nous formons pour qu'il reçoive de Dieu l'ample récompense due à sa bonne œuvre. Nous Vous chargeons, Cher Fils, de le faire en Notre Nom.

Nous saisissons cette occasion, Cher Fils, pour vous recommander instamment, à vous et à vos vénérables Collègues les Evêques de la Province de Québec, de pourvoir avec le plus grand zèle et avec un parfait

accord à la stabilité, à la protection, à la prospérité et au bon fonctionnement de cette Université Laval, que seule en union avec la succursale de Montréal, le Saint Siège a décorée du titre de catholique.

Nous vous recommandons aussi de faire en sorte que les jeunes gens de Vos Collèges et Séminaires soient inscrits au nombre de ses élèves.

Plein de confiance dans votre éminente vertu, Nous vous donnons, dans le Seigneur et du fond de Notre Cœur comme gage des dons célestes et de Notre sincère affection, Notre Bénédiction Apostolique, à Vous, Notre très cher Fils; à l'homme illustre déjà mentionné; à tous ceux qui par leur efforts et par leur générosité contribuent à rendre plus florissante au Canada l'éducation de la jeunesse; au clergé et aux fidèles soumis à votre sollicitude pastorale.

Donné à Rome, près de S. Pierre, le 26e jour de juillet de l'année 1886, de Notre Pontificat la neuvième.

#### LÉON XIII PAPE.

Le Pontificat de Léon XIII sera célèbre dans l'histoire de l'église par la puissante impulsion qu'il a donnée aux études et par le zèle avec lequel il encourage tous ceux qui contribuent à l'éducation chrétienne et scientifique de la jeunesse catholique. Notre pays n'est pas oublié dans cette sollicitude admirable et universelle. Déjà à plusieurs reprises et suivant les traces de son prédécesseur l'immortel Pie IX, il avait donné à l'Université Laval des marques évidentes de l'intérêt qu'il porte à cette institution si importante au bien de notre religion et de notre nationalité. Dans la lettre dont vous venez d'entendre la lecture il a voulu récompenser la générosité d'un de nos concitoyens et exciter



le zèle de ceux que la fortune favorise, à imiter un si bel exemple.

Quand on étudie l'histoire de toutes les grandes universités de l'Europe on voit que les rois, les princes, les nobles, les riches de toutes conditions et même des possesseurs de médiocres fortunes, ont tenu à honneur de fonder des chaires, de léguer des bibliothèques précieuses, d'assurer à des élèves peu fortunés les moyens d'en suivre l'enseignement.

Pourquoi, N. T. C. F., n'en serait-il pas de même parmi nous ?

Il est vrai que les grandes fortunes sont rares ; mais la foi est grande, la charité est ardente, le patriotisme en honneur. Ce qu'un seul ne peut faire, le nombre peut l'exécuter. Le fleuve majestueux qui traverse notre pays d'un extrémité à l'autre est si large et si profond que les plus gros navires peuvent le remonter jusqu'à une grande distance de l'océan, parceque des milliers de petits ruisseaux sont venus lui apporter leur humble tribut.

Remarquons bien, N. T. C. F., les motifs que nous propose le Souverain Pontife.

“ Le progrès de la religion, dit-il, et du bien public, dépend beaucoup de l'excellence de l'enseignement donné à la jeunesse.”

Donc, N. T. C. F., votre foi et votre patriotisme sont intéressés à cette œuvre. Dans toute notre province il y a des écoles de divers degrés, ainsi que des collèges et séminaires, où vos enfants se préparent à occuper dans l'Eglise ou l'Etat la place que la divine providence leur assigne ; mais ce n'est encore qu'une préparation ; il faut remonter plus haut et tout peuple qui ne veut

point déchoir, doit fournir à l'élite de sa jeunesse des moyens d'acquérir les connaissances nécessaires à ceux qui doivent y occuper le premier rang. C'est le rôle des universités.

Il y a trente quatre ans, les évêques du Canada-Uni, persuadés de la nécessité d'une Université Catholique, ont obtenu, le 8 décembre 1852, de Sa Majesté pour l'Université Laval une charte aussi ample et aussi favorable que les catholiques du Canada pouvaient le désirer. Le Souverain Pontife accorda en même temps certains privilèges indispensables, se réservant de donner sa sanction définitive quand cette Institution aurait fait ses preuves. Au bout de vingt-quatre ans, après en avoir parfaitement connu l'organisation et l'enseignement et apprécié les avantages qu'elle offre à la jeunesse canadienne, Pie IX, le 15 mai 1876, érigea canoniquement et dota l'Université Laval de tous les privilèges que l'Eglise accorde aux institutions de ce genre.

Léon XIII, à son tour, dans sa lettre du 26 juillet dernier, "recommande instamment à tout l'épiscopat de " la province de Québec de pourvoir avec le plus grand " zèle et avec un parfait accord à la stabilité, à la protection, à la prospérité et au bon fonctionnement de " cette Université Laval que, seule en union avec la " succursale de Montréal, le Saint Siège a décorée du " titre de *Catholique*."

C'est ainsi, N. T. C. F., que la religion reconnaît, sanctifie et encourage tout ce qui peut contribuer au bonheur des peuples. Pour nous, Canadiens qui devons tout ce que nous sommes à la religion, ne cessons d'en témoigner notre reconnaissance à Dieu par notre zèle à maintenir cette Institution si importante.

En effet, N. T. C. F., il importe à l'honneur et à la conservation de notre nationalité que nos hommes de

profession se distinguent par leur science. Notre position à nous, Catholiques du Canada, qui sommes en minorité, exige impérieusement que ceux qui sont à notre tête soient de plus en plus capables de défendre et de propager non seulement la vérité religieuse, mais aussi la vérité sociale, telle que l'Eglise, inspirée par son divin fondateur, nous l'enseigne dans ses principes fondamentaux dont un peuple ne peut s'écarter sans tomber dans l'anarchie ou la révolution. " Or, dit Pie IX dans sa bulle d'érection canonique de l'Université Laval, " l'expérience de tous les siècles nous apprend que les " Universités ont puissamment concouru à détruire les " erreurs qui naissent le plus souvent de l'ignorance " des lettres et qui défigurent la doctrine sacrée de la " république chrétienne."

Bien des familles ont élevé à grands frais des monuments funèbres dans nos cimetières. Nous ne blâmons pas cette pratique que la piété filiale inspire et que son antiquité recommande. Mais ces monuments, comme le remarque Léon XIII dans sa lettre, ne sont guère durables et dans tous les cas, les sentiments de regret qu'ils éveillent deviennent de moins en moins sensibles à mesure que ceux qui ont connu le défunt disparaissent à leur tour de la scène du monde.

Il en est tout autrement quand il s'agit de personnes qui par leur libéralité ont contribué au bien de la religion et de la patrie en favorisant par des fondations le bon et solide enseignement de la jeunesse. Sans parler des vieux pays où l'on se fait un devoir rigoureux d'honorer les bienfaiteurs de l'éducation, Nous pouvons en citer des exemples frappants dans notre province de Québec. Les noms des fondateurs de nos principales institutions d'enseignement sont gravés en caractères ineffaçables dans tous les cœurs; le temps qui dévore tout ne fait que rendre leur nom plus cher et plus

célébra. Chaque nouvelle génération qui participe aux avantages de ces bienfaits bénit la mémoire de son bienfaiteur qui se trouve ainsi immortalisé par un monument plus durable que le marbre, car dit Léon XIII, " il a mérité et les louanges de ses contemporains et les " éloges de la postérité."

Le Séminaire de Québec, qui s'est généreusement chargé de la fondation de l'Université Laval et qui n'a rien épargné pour rendre cette institution florissante, a toujours compté que des amis de l'éducation se feraient une gloire et un bonheur de l'aider dans cette importante et dispendieuse entreprise. Aujourd'hui plus que jamais il croit avoir droit à ce secours parce que les circonstances et le désir du Saint Siège lui ont fait une position toute nouvelle par l'établissement d'une succursale à Montréal qui, en partageant les élèves, diminue considérablement les ressources sur lesquelles il avait primitivement droit de compter.

La théologie, le droit, la médecine, les sciences et la littérature offrent un vaste champ à la générosité et au patriotisme de nos compatriotes catholiques de toute origine. Si la fortune d'un ami zélé de la haute éducation ne lui permet pas de fonder une chaire, il donnera de bon cœur son denier en se rappelant que Dieu et la patrie lui en tiendront compte et que son obole jointe avec d'autres offrandes fera de grandes choses et immortalisera son nom.

Dans une audience accordée à Son Eminence le Cardinal Simeoni, protecteur de l'Université Laval, le 5 septembre 1886, le Souverain Pontife, " afin de donner " un plus grand accroissement aux études et pour exciter les fidèles à venir en aide à l'Université Laval par " le concours de leur zèle et de leurs contributions, a " bien voulu accorder à tous les bienfaiteurs de cette

“ Université une indulgence plénière à l'article de la  
“ mort.”

De son côté, le Séminaire de Québec, afin d'assurer  
davantage la réalisation des vœux du Souverain Pon-  
tife, a fondé à perpétuité une messe qui sera célébrée  
chaque semaine pour le bien spirituel et temporel des  
bienfaiteurs de notre Université Catholique.

Comme conclusion pratique de tout ce que Nous  
venons de vous exposer, N. T. C. F., Nous vous dirons  
d'abord avec notre bien-aimé Souverain Pontife : “ Nous  
“ avons le ferme espoir que le noble exemple donné par  
“ un généreux citoyen de Québec sera un fort stimulant  
“ pour engager d'autres fidèles distingués par leur zèle  
“ et favorisés par la fortune, à bien mériter de la reli-  
“ gion et de la patrie en contribuant par leur libéralité  
“ à cette grande œuvre, si importante surtout de nos  
“ jours, d'un bon et solide enseignement de la jeunesse.”

Nous terminerons par un passage de la Sainte Ecriture  
qui résume et confirme pleinement tout ce que Nous  
venons de vous dire.

“ L'homme sage, dit le Saint Esprit, instruit son  
“ peuple et le fruit de sa sagesse est stable et fidèle. Il  
“ sera comblé de bénédictions et ceux qui le verront le  
“ combleront de louanges. Il est vrai que les jours d'un  
“ homme sont courts : mais les jours de son peuple sont  
“ innombrables : et l'honneur que le sage se sera acquis  
“ vivra éternellement.” (Eccli. XXXVII. 26...)

Sera le présent mandement lu au prône de toutes les  
églises et chapelles paroissiales et autres où l'on fait  
l'office public, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archi-  
chidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le huit  
décembre mil huit cent quatre vingt six, en la fête de  
Marie Immaculée, patronne de l'Université Laval.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,  
ARCH. DE QUÉBEC.



Par Son Eminence,

C.-A. MAROIS, Ptre,  
*Secrétaire.*

